

Code Natura 2000 : 1903

Liparis de Loesel

CARTE D'IDENTITÉ

Nom scientifique : *Liparis loeselii*

Classification : Plante, Orchidée

Taille : 5 à 20 cm

Période de floraison : juin-juillet

Présence en Wallonie : anciennement en Lorraine, Brabant wallon et Hainaut

Habitats : tourbières basses alcalines

Protection : préservation de l'intégrité des sites et mise en place d'une gestion récurrente

Statut : Eteinte (?)

OBSERVER

Le liparis de Loesel est une petite orchidée, assez discrète, qui fleurit durant les mois de juin et de juillet. Elle est glabre (= non poilue), semble assez fragile et sa couleur est entièrement jaune verdâtre. Sa hauteur ne dépasse guère les 20 centimètres.

Son système racinaire se compose d'un rhizome horizontal comportant deux petits tubercules accolés. Cette plante ne possède généralement que deux feuilles insérées à la base de la tige florale, dressées et engainant la tige. Elles sont longues de 2 à 11 centimètres et larges de 1 à 2,5 centimètres.

L'inflorescence est une grappe lâche de 2 à 10 fleurs (exceptionnellement 18). Les fleurs sont jaune verdâtre, dressées vers le haut et dirigées en tous sens.

ÉTUDIER

Cette orchidée est présente dans de nombreuses régions de l'hémisphère nord (Europe, Asie et Amérique du Nord), mais elle est partout en forte régression, et même au bord de l'extinction ou disparue dans certains pays.

Cette espèce était déjà considérée comme rare et en nette régression en Belgique en 1958. Au XIX^{ème} siècle, elle était encore présente en Wallonie dans la vallée de la Dyle à Pécrot, dans les marais de la Roë à Péruwelz et dans les grands marais de l'Escaut à Hollain. Elle a encore été observée en 1987 dans les marais du Landbruch près d'Arlon. Elle n'y a plus été observée depuis cette date et, aujourd'hui, l'espèce peut probablement être considérée comme éteinte en Wallonie. La rareté de cette espèce peut s'expliquer par la difficulté de germination de ses graines qui nécessite



© Hugo Willoco Wildlife Pictures

des conditions écologiques (humidité, densité de la végétation) très particulières, et par la première floraison qui n'intervient que 5 ans après la germination. Cette orchidée semble procéder presque exclusivement à son auto-pollinisation, car aucun insecte pollinisateur n'a jamais été observé.

Le liparis de Loesel affectionne des terrains humides à marécageux, moussus (surtout dans les tourbières), à humus doux, neutre à alcalin. L'espèce est considérée comme une pionnière et manifeste une préférence pour les végétations ouvertes ou semi-ouvertes. Elle apprécie les situations chaudes et ensoleillées et affectionne les sols pauvres en éléments nutritifs. Les habitats les plus couramment occupés sont les tourbières basses alcalines et les zones marécageuses suintantes, à végétation basse. Sur le littoral, les pannes humides des dépressions dunaires avec sable de coquillages plus ou moins pourvu de matière organique sont des endroits privilégiés. La plante profite particulièrement des zones dénudées pour s'installer, parfois à même la tourbe. On la rencontre également volontiers à la périphérie des grosses touffes que forment certaines plantes comme les laïches.

PROTÉGER

Cette plante est intégralement protégée en Région wallonne (loi sur la conservation de la nature), c'est-à-dire que sauf exception, il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner ou détruire intentionnellement des spécimens de cette espèce dans la nature ;

- détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, céder à titre gratuit, offrir en vente ou aux fins d'échange des spécimens de cette espèce prélevés dans la nature ;
- détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de cette espèce est établie.

Les causes majeures de la disparition de cette orchidée sont la destruction et la fragmentation de son habitat par l'intensification de l'agriculture et l'urbanisation. L'enrichissement généralisé du milieu en éléments nutritifs (azote et phosphore), notamment par le biais des précipitations, est également à mettre en cause.

Les menaces naturelles sont tout aussi pesantes, à savoir l'invasion des zones humides par des espèces ligneuses, et de manière plus générale, l'évolution défavorable de la végétation, généralement suite à l'abandon des zones marécageuses par l'homme.

De manière générale, la régression de l'espèce est donc imputable à l'assèchement des zones humides, aux problèmes de pollution des eaux, ainsi qu'à l'abandon du pastoralisme et de la fauche.

La gestion de l'habitat du liparis de Loesel répond essentiellement au besoin d'assurer le maintien et le développement d'un maximum de zones humides alcalines dans un bon état de conservation, de manière à garantir un fonctionnement optimal des écosystèmes de prés humides maigres et de tourbières basses, tant dans les périmètres des sites Natura 2000 qu'à l'extérieur de ces derniers, ainsi qu'au besoin d'assurer la protection d'espèces végétales des zones humides alcalines et d'espèces animales liées à ces peuplements, très menacées par la dégradation généralisée des zones marécageuses, et dont beaucoup jouissent aujourd'hui d'un statut de protection.

Sur les parcelles où l'espèce est présente, il faudra :

- proscrire tout changement de la qualité des eaux et des paramètres hydrologiques ;
- proscrire toute installation de drains ;
- empêcher toute forme d'enrichissement en éléments nutritifs, y compris dans les environs de la zone marécageuse, par exemple par l'installation de zones tampons ;
- proscrire toute construction et aménagements touristiques dans la zone marécageuse ;
- lutter contre l'embroussaillage dans la zone de

croissance de l'espèce et dans les zones restaurées ;

- proscrire toute activité de loisir entraînant du piétinement, par exemple par une canalisation du public (aménagement de sentiers-nature en périphérie avec postes d'observation en caillebotis).

En outre, des interventions sont nécessaires au maintien de l'habitat favorable à l'espèce. Le principe de base est la limitation des processus naturels qui tendent à reboiser spontanément les zones marécageuses. Il importe toutefois, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre une gestion par rotation qui permet la conservation de tous les milieux semi-naturels liés aux marais alcalins (maintien des divers stades de colonisation). Jadis, les usages traditionnels comme la fauche annuelle de la litière permettaient le maintien des milieux ouverts. Ces pratiques aujourd'hui révolues doivent être remplacées par des mesures plus ou moins ponctuelles et récurrentes :

- la fauche est toujours possible (par exemple en hiver) avec exportation du produit de la fauche ; une fauche printanière occasionnelle, par exemple en mars ou en avril peut engendrer des effets positifs sur la qualité de la végétation ; la fauche reste cependant une technique très contraignante ;
- des essais d'étrépage (décapage de la couche superficielle du sol) manuel ou mécanique se sont avérés fructueux ; il faut toutefois veiller à choisir des endroits de moindre intérêt (secteurs où la végétation herbacée est dense) ; l'étrépage permet le rajeunissement de la végétation avec un retour aux stades pionniers de colonisation ;
- le débroussaillage est nécessaire afin de maintenir des espaces ouverts favorables à l'espèce (par exemple limitation de l'extension des saules et des roseaux) ;
- le pâturage extensif est l'un des moyens les plus bénéfiques pour l'espèce ; on veillera à utiliser des animaux capables de créer des ouvertures dans le tapis végétal ; la technique sera cependant pratiquée avec beaucoup de précautions afin d'éviter le surpâturage nocif et l'enrichissement en éléments nutritifs de l'habitat (éviter les apports complémentaires de fourrage, calcul de la bonne charge, détermination de la bonne période et de la périodicité du pâturage, emploi de vermifuges...). L'utilisation de petits chevaux rustiques polonais a donné des résultats encourageants dans certains marais. Le pâturage extensif s'avère également très souvent

propice au maintien ou à l'installation de nombreuses espèces végétales rares ;

- l'aménagement de petits plans d'eau artificiels en des endroits bien sélectionnés pourraient également favoriser l'apparition de stades pionniers favorables de la végétation.



ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

